

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.356

**Etablissement Public
Foncier Poitou-
Charentes :**
approbation de la
convention
d'objectifs 2015-2020

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Annette FEUILLADE-MASSON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.356**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER POITOU-CHARENTES : APPROBATION DE LA
CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2020**

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême et l'EPF Poitou-Charentes partagent un objectif commun de lutte réaliste contre l'étalement urbain, d'économie des finances publiques, de développement d'une offre de logements abordables en quantité et en qualité suffisante, de développement économique par la création par exemple d'une offre de bureaux adéquate et enfin de développement industriel.

GrandAngoulême et ses communes membres ont défini un projet d'agglomération pour la période 2015-2025 guidé par trois priorités claires :

1. La mutation économique du territoire vers un développement économique dynamique, créateur d'emplois ;
2. La transition écologique et énergétique de l'agglomération en cohérence avec les objectifs supra territoriaux de réduction de gaz à effet de serre et de consommation des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables ;
3. L'attractivité et le rayonnement de l'agglomération dans l'axe Paris-Bordeaux afin que la carte de visite territoriale soit une référence dans cette diagonale entre la capitale et la grande métropole du Sud.

La convention d'objectifs a donc vocation à définir les grands cadres d'intervention de l'EPF sur le territoire du GrandAngoulême, à définir des priorités d'actions communes et à préciser les possibilités d'intervention, au service de GrandAngoulême et de ses communes membres, afin de contribuer à la réussite du projet d'agglomération 2015/2025.

Il s'agit donc de bénéficier d'une intervention active de l'EPF en matière d'habitat, de développement économique, de maintien de l'emploi et du commerce de proximité, de projets structurants pour les déplacements et les transports, et d'agriculture périurbaine.

La convention d'objectifs identifie les moyens prévisionnels permettant d'engager une action forte sur la durée en appui opérationnel foncier du projet d'agglomération sur la période 2015-2020. Pour cela, l'EPF engagera avec GrandAngoulême des études de gisement foncier (300 000 € pour l'habitat et 100 000 € environ pour les activités), et des études pré-opérationnelles, pour 250 000 € environ.

En matière d'intervention foncière, la convention rappelle le montant de l'encours sur le territoire communautaire, actuellement 7 000 000 € HT environ, avec les conventions opérationnelles déjà signées.

En terme d'acquisitions, les perspectives moyennes sont sur la période de 1 000 000 €/an pour l'habitat, de 1 000 000 €/an pour les activités, et de 200 000 €/an pour les autres projets.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 30 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention d'objectifs liant GrandAngoulême et l'EPF de Poitou-Charentes pour la période 2015-2020 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à la signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015 | <u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015 |